

## JOUR DE CARENCE

### *Il va enfin être abrogé !*

Depuis son instauration, FO rejette et condamne le jour de carence qui pénalise et stigmatise les fonctionnaires et les agents publics. C'est une mesure totalement inégalitaire visant à opposer les agents publics aux salariés du privé, tout en faisant des économies budgétaires sur le dos des agents malades.

**Les différentes actions menées par FO, les près de cent mille signatures obtenues sur la pétition ont enfin amené le gouvernement à décider d'abroger le jour de carence...**

C'est une bonne nouvelle en effet mais de nombreuses questions demeurent quant aux modalités du rétablissement de la situation antérieure : **abrogation en 2013 ou en 2014 ?**

[Lire ICI le communiqué FO et la lettre de la ministre de la Fonction publique annonçant à FO l'abrogation du jour de carence](#)

## RYTHMES SCOLAIRES et LOI d'ORIENTATION

### *Après la grève nationale du 12 février...*

Une semaine après la grève du 12 février, les maires de Lyon et de Montpellier renoncent à mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013... La maire de Lille hésite... un nouveau désaveu pour le ministre !

Tous les regards sont maintenant tournés vers le ministre Peillon...et le maire de Paris.

Et c'est dans cette situation que le gouvernement vient d'annoncer que « **les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (...) diminueront de 1,5 milliard d'euros en 2014 et de 1,5 milliard d'euros en 2015** »...

C'est dans ce contexte également que Monsieur Peillon annonce qu'il entend rajouter 2 semaines de travail aux enseignants par an en réduisant les congés estivaux...

**Ultime provocation d'un ministre qui use de son moyen d'expression favori face à la révolte qui gronde ?**

Les fédérations FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SUD Education, FAEN, FTE-CNT se sont réunies le 18 février au siège de la FNEC FP-FO, la FSU s'étant excusée

Elles ont décidé de demander en urgence **audience au ministre** afin qu'une réponse soit apportée aux revendications exprimées dans la puissante grève du 12 février, à commencer par l'abrogation du décret et envisagent une **nouvelle journée de grève nationale** au retour des vacances des 3 zones si le ministre continue de rester sourds aux revendications des personnels. → [voir ICI le communiqué interfédéral du 20 février](#)

La FNEC FP-FO s'est adressé à la FSU le 27 février afin de trouver un accord sur une action commune sur les mêmes revendications. La CGT propose une réunion interfédérale le 5 mars pour discuter d'« un appel à la grève avant le 31 mars ».

A Paris, tous les syndicats du 1<sup>er</sup> degré vont appeler à la grève le 25 mars pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles de l'école publique  
FORCE OUVRIERE des Bouches du Rhône

13, rue de l'Académie 13001 MARSEILLE Tel. : 04.91.00.34.22 Fax. : 04.91.33.55.62 Port : 07.62.54.13.13 [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

Dans les Bouches du Rhône, la FNEC FP-FO va prendre contact avec les autres fédérations de l'Education nationale pour discuter de la suite du mouvement. Nous vous tiendrons informés.

**ATTENTION :** une des premières conséquences du décret sur les rythmes scolaires est la remise en cause du droit au temps partiel et des décharges de direction !

[Lire ICI le compte rendu de la réunion du 21 février au ministère](#)

**Plus que jamais, FO exige l'abrogation du décret PEILLON !**

## MANIFESTATION

**PRIVE PUBLIC- TOUS ENSEMBLE DANS L'UNITE**

**contre l'accord de « Compétitivité /Emploi » MEDEF/CFDT**

**A l'appel des confédérations CGT et FO, grève le 5 mars**

Cet accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) permet de baisser les salaires, facilite les licenciements, peut obliger les salariés à la mobilité, malgré les annonces sans aucune contrepartie pour les salariés. **Le gouvernement ne doit pas le retranscrire en droit.** Si les agents publics ne sont pas concernés directement par cet accord et son éventuelle transposition en projet de loi, la FGF-FO estime qu'il s'inscrit néanmoins dans la continuité et l'accentuation des politiques de rigueur et d'austérité gouvernementales qui touchent également la Fonction publique.

C'est pourquoi La FGF-FO s'associe pleinement à cette journée de grève et invite ses syndicats nationaux et leurs militants à participer aux manifestations (un préavis de grève a été déposé).

**RDV MARDI 5 MARS 2013**

**10 HEURES 30 VIEUX PORT (COTE OM CAFE)**

[Voir ICI le communiqué de l'UD FO 13](#)

[Voir ICI le dossier complet sur l'accord compétitivité emploi de la confédération FO](#)

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

**07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87**

*Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !*

**FO le syndicat qui défend vos droits !**

[Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation](#)

**NOUVEAU !** 66% déductible des impôts ou  
en crédit d'impôts pour les non imposables.